



Délibération 2024.09.03

Délibération affichée
et exécutoire le :

12 09 24

Le 10 septembre 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 6 septembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire et publique dans la salle habituelle de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur MÉTIVIER Philippe.

Présents : MÉTIVIER Philippe, FOURRÉ Frédérique, CHABENAT Jean-Michel, MAILLET Cécile, MALASSINET Alain, CHAUVEAU Valérie, PION Bruno, BAILLY Michèle, PERRICHON Didier, MAUCHIEN Anne, SURTEL Marie-Laure, TARTIÈRE Steeven, DUVOUX Sylviane, FORBEAU Patrice, HUIDO Etienne, SEBGO Brigitte.

Pouvoirs : MANDEL Aurélien à MÉTIVIER Philippe, RIOULT Thierry à HUIDO Etienne.

Absente : CANOREL Stéphanie.

3- Approbation des attributions de compensation (AC) définitives 2024

Les attributions de compensation ont pour objet de garantir la neutralité budgétaire de l'application du régime de fiscalité professionnelle unique. Elles correspondent à la différence entre la fiscalité professionnelle transférée par la commune à l'EPCI et les charges liées aux compétences transférées par la commune. Elles peuvent donc être positives ou négatives.

Vu la délibération 2024_50 de la Communauté de Communes Champagne-Boischauts en date du 19 juin 2024 fixant le montant définitif des AC de chaque commune pour l'année 2024,

Considérant qu'il est prévu pour Vatan un montant définitif de 113 832,94 euros au titre des AC 2024, en légère baisse par rapport à 2023 (116 241,63 euros) mais supérieur à la prévision budgétaire de l'exercice en cours (110 000 euros),

Sans discussion, le conseil municipal approuve à l'unanimité le montant définitif des attributions de compensation au titre de l'année 2024, soit 113 832,94 euros.

Le Maire,
MÉTIVIER Philippe

Le secrétaire de séance,
PION Bruno

